

Montréal, le 16 janvier 2006

Madame Dallaire,
BAPE

Suite à votre lettre du 20 décembre, nous avons le plaisir de répondre aux différentes questions posées suite aux audiences publiques reliées au projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain.

Question 1 : Selon les critères de Vélo Québec, quelle est la largeur minimale requise pour aménager une piste cyclable dans un espace restreint ou accidenté ?

Réponse 1 : Selon le *Guide technique d'aménagement des voies cyclables*, pour une voie cyclable bidirectionnelle, « La largeur minimale entre deux obstacles (deux garde-corps parallèles par exemple) est de 2,5 m. Dans des cas exceptionnels, par exemple lorsque les contraintes d'espace ne peuvent être résolues qu'à des coûts prohibitifs, la largeur peut être réduite à 2,0 m sur une distance n'excédant pas 50 m. »

Question 2 : Vélo Québec a-t-il déjà analysé la faisabilité technique d'un lien cyclable littoral entre le quai Irving et la plage Jacques-Cartier ? Pourriez-vous faire part de vos conclusions à cet effet ?

Réponse 2 : Dans notre mémoire du 8 décembre, nous recommandions « d'évaluer la possibilité de prolonger cette piste jusqu'à la plage Jacques-Cartier. » Nous n'avons pas analysé la faisabilité de ce lien.

Question 3 : Vélo Québec pourrait-il évaluer les distances, les dénivelés et les pentes maximales du parcours proposé par la CCNQ pour rejoindre la plage Jacques-Cartier depuis le quai Irving en passant par la haute ville ?

Réponse 3 : La distance entre le quai Irving et la plage Jacques-Cartier est sensiblement équivalente par le sentier proposé (4,5 km) et par la haute ville. Par contre, le sentier proposé a très peu de dénivellation, alors que le tracé par la haute ville obligera les cyclistes à gravir une dénivellation d'une soixantaine de mètres entre le boulevard Champlain (ou la plage Jacques-Cartier) et le chemin Saint-Louis. La pente de 6% de la piste proposée entre le boulevard Champlain et le parc Aquarium s'ajoute à celle de l'avenue des Hôtels. À l'Ouest, la pente du chemin d'accès à la plage Jacques-Cartier est également abrupte.

Question 4 : Selon les critères d'aménagement de pistes cyclables utilisées par Vélo Québec, quelles seraient respectivement les pentes maximales (1) souhaitable et (2) acceptable pour aménager un lien cyclable convivial entre la piste du littoral et le parc Aquarium du Québec.

Réponse 4 : Toujours selon le *Guide technique d'aménagement des voies cyclables*, « l'acceptabilité des pentes dépend de leur longueur et de leur inclinaison. » « Au-delà de 8 %, la vitesse diminue au point que le cycliste maintient difficilement son équilibre et doit mettre pied-à-terre. » Pour de longues distances, les pentes de plus de 6 % ne sont pas recommandées.

Question 5 : Vélo Québec avait-il déjà analysé les diverses possibilités de tracé pour le lien cyclable reliant le boulevard Champlain à la haute ville ? A-t-il déjà exprimé des préférences sur un choix ?

Réponse 5 : Le tracé entre le boulevard Champlain et la haute ville fait partie de la Route verte. Vélo Québec privilégie une pente la plus faible possible, ce à quoi répond le tracé longeant la voie ferrée. Nous n'avons toutefois pas analysé la faisabilité de ce tracé originalement proposé par la CCN.

En espérant répondre à vos attentes, nous restons à votre disposition pour toute question en téléphonant à Monsieur Marc Jolicoeur

Veillez recevoir nos salutations distinguées.

Marc Jolicoeur
Directeur de la recherche